

FICHE DE POSTE

Un agent d'entretien des espaces verts

LES MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

1. Participer à l'entretien et l'embellissement des espaces verts :

- Participer aux campagnes de plantation et de renouvellement des espaces fleuris selon la saison ;
- Participer à la création de nouveaux espaces verts : jardins, massifs fleuris, square, aires d'accueil, jardinières, etc. ;
- Arroser l'ensemble des espaces verts et jardins manuellement ou par l'utilisation de matériels automatisés ;
- Tondre les jardins communaux et espaces verts ;
- Désherber les sentiers, passages et terrains communaux ;
- Tailler les végétaux selon la saison et les besoins ;
- Labourer et enrichir la terre de certains espaces verts selon les besoins ;
- Évacuer et valoriser les déchets verts ;
- Surveiller et entretenir les espaces naturels protégés ;
- Débroussaillage

2. Entretenir les matériels et engins :

- Nettoyer, entretenir et ranger les outils, équipements et matériels après usage ;
- Réaliser les réparations et les dépannages de premier niveau ;
- Prévoir la maintenance ou le renouvellement d'un équipement ou d'un matériel ;
- Appliquer les règles d'utilisation et de stockage des matériels et produits ;
- Alerter sur les risques, la vétusté, le dysfonctionnement ou la mise aux normes d'un équipement, d'un matériel, d'un engin ;

LES COMPETENCES

Les compétences techniques :

- Connaître les végétaux (essences, époques de floraison, variétés caduques, persistantes...), leur développement et leur entretien ;
- Connaître les méthodes de plantation ou d'engazonnement ;
- Avoir des capacités d'adaptation face à la diversité des chantiers et à leurs conditions de déroulement (climat...) ;
- Connaître les matériaux, les techniques de maçonnerie paysagère et d'arrosage ;
- Maîtriser les règles de sécurité au travail appropriées aux activités ;
- Être en mesure de comprendre et respecter les règles relatives à l'hygiène et sécurité au travail (port des équipements de protection individuelle) ;
- Maîtriser les règles de sécurité et d'urgence ;
- Savoir rendre compte des anomalies de fonctionnement et des risques d'accident liés à un équipement ;
- Savoir signaler et protéger son intervention par les mesures appropriées ;

- Maîtriser les règles d'utilisation et de stockage des matériels et produits ;
- Création et gestion de secteur d'arrosage ;
- Réglage et pause de programmeur et entretien d'un réseau d'arrosage.

Les compétences relationnelles :

- Savoir rendre compte de manière écrite ou orale de son activité et des conditions de son intervention ;

Les compétences organisationnelles :

- Savoir organiser son travail en fonction des objectifs définis, des priorités et des contraintes de temps particulières ;
- Savoir prendre en compte des consignes écrites ou orales ;

LES CONDITIONS D'EXERCICE

Horaires : du lundi au vendredi inclus

- Temps de travail hebdomadaire : temps complet (35h) ;
- Horaires journaliers de travail : de 8h à 12h00 et de 13h à 16h00 ;
- Durant la période estivale, les horaires de travail pourront être modifiés en fonction des périodes de forte chaleur ;
- L'agent peut être sollicité pour les festivités et événements exceptionnels ;

Moyens matériels mis à disposition :

- Tenues et équipements de protection individuelle (à adapter en fonction des activités effectuées et des saisons) ;
- Matériels et engins adaptés en fonction des préconisations médicales du médecin de prévention ;

Conditions particulières d'exercice :

- Travail en équipe ;
- Déplacements réguliers sur les sites d'intervention ;
- Travail en extérieur principalement, l'agent subit donc les influences du climat avec de nombreux déplacements ;
- L'agent connaît des contraintes physiques liées aux gestes et postures en lien avec les missions ;
- Activités soumises à une forte saisonnalité, à des pics d'activité notamment liés aux conditions climatiques mais également à l'activité elle-même.

Hygiène et sécurité :

- Port de vêtements professionnels adaptés. Les éléments de protection individuelle pour chacune des activités sont obligatoires ;
- Métier exposé à une pénibilité du travail : environnement sonore, port de charges, dangerosité des matériels et engins utilisés, produits dangereux et polluants, station debout prolongée ;
- Vaccinations spécifiques obligatoires liées aux fonctions (suivies par le médecin de prévention) ;

Les risques professionnels encourus sont :

- Glissades et chutes ;
- Accident de la route ;
- Agression physique et verbale ;
- Brûlures et coupures ;
- Troubles musculosquelettiques.

**Merci de bien à adresser votre candidature par écrit (lettre de motivation et CV)
à Monsieur le maire de la commune de LA GAUDE
6, rue Louis Michel Féraud
06610 LA GAUDE
Ou par mail à ressources.humaines@lagaude.fr**